



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
08/04/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Schéma d'assainissement

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 7

Pour : 28
Abstentions : ...
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit avril dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Segueni) M. Vallon (pouvoir à M. Griffé).

Absent non excusé : M. Buard

Secrétaire : M. Griffé

Le schéma directeur d'assainissement collectif est une étude qui a pour but de dresser un bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, d'éliminer le maximum d'eaux parasites, de mettre en place les améliorations nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et d'établir un programme des travaux à mettre en place.

Ces études ont donc pour objectif de proposer à la Collectivité les solutions techniques les mieux adaptées à la collecte, au traitement et aux rejets dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique et/ou industrielle, en intégrant les aspects économiques et environnementaux.

La bonne connaissance des installations d'assainissement par la réalisation régulière de diagnostic de fonctionnement est une exigence règlementaire à reproduire tous les 10 ans.

Le précédent schéma directeur de la collectivité datant de 2010, il convient de le mettre à jour.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

VALIDE le lancement d'une mise à jour du schéma directeur de l'assainissement collectif ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 007-210703195-20210408-DELIB492021-DE

AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, de l'État, du Département et de la Région.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

